

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 453A rue Ennis, 5 octobre 2021 à 19h30

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 1. Séance novembre
5. FINANCES
 1. Compte pour approbation
 2. Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour le projet réfection des rues Poulin et Mercier
 3. Autorisation d'emprunt temporaire
 4. Utilisation de solde restant sur règlement d'emprunt
 5. Brunch du cœur
 6. Autorisation paiement facture construction Aquabec
 7. Autorisation paiement facture phase 2 rang 9
 8. Autorisation paiement facture phase 1 rang 9
 9. Autorisation paiement facture Grand Shenley
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 1. Recommandation de paiement numéro 2 projet Poulin et Mercier
 2. Travaux Grand Shenley
 3. Travaux rang 4 Sud
 4. Demande de consentement pour le 3-1-1 à Saint-Benoît-Labre
 5. Mandat pour étude géotechnique et caractérisation
 6. Mandat pour plan et devis abris abrasifs

7. PERSONNEL

1. Résolution pour besoins en formation
2. Budget pour le social de Noël des employés
3. Autorisation d'accès nouvelle adjointe de direction

8. LOISIRS ET CULTURE

1. Demande d'aide financière pour l'agrandissement du dek hockey dans la politique de développement du territoire volet local (pdt)
2. Soirée sociale au centre multifonctionnel
3. Budget pour le Noël des enfants
4. Résolution URLS-Volley-Ball

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

1. Entente préliminaire vente source d'eau
 2. Surplus monétaire pour le projet Poulin et Mercier
 3. Analyse préliminaire pour drainage
12. Période de questions
13. Clôture de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-10-284 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. **DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

2021-10-285 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et de la séance d'ajournement du 21 septembre 2021.

4. **LÉGISLATION**

4.1.1. SÉANCE NOVEMBRE

2021-10-286 **Considérant** que le conseil a déjà adopté un calendrier qui prévoit la tenue des séances ordinaires;

Considérant que ce calendrier ne tenait pas compte des élections municipales du 7 novembre 2021;

Considérant que cette résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 en raison du scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec prévu le 7 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 de la façon suivante :

La séance ordinaire fixée le mardi 2 novembre 2021 est repoussée au mardi 16 novembre 2021.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2021-10-287

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de septembre 2021 au montant total de 739 812.79 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Salaires et allocations payés : | 43 611.04 \$ |
| Factures payées : | 506 663.10\$ |
| Factures à payer : | 189 538.65 \$ |

5.2. AUTORISATION POUR EFFECTUER UN FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES RUES POULIN ET MERCIER

2021-10-288

Considérant que la municipalité réalise des travaux de réfection des rues Poulin et Mercier;

Considérant que la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux en attendant la réalisation du financement permanent ;

Considérant la demande du règlement d'emprunt 200-2021 fait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation décrétant une dépense de 2 377 601\$ et un emprunt de 2 032 427\$;

Considérant que la demande du règlement d'emprunt 200-2021 fait au ministère des Affaires municipales inclus un montant de 150 391\$ provenant de la TECQ comme crédits affectés directement aux dépenses prévues au règlement 200-2021;

Considérant que le montant provenant de la TECQ a été bonifié à 337 000\$ et que cette bonification a été approuvée par le Ministère des Affaires comme crédits affectés directement aux dépenses prévues au règlement 200-2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire d'un montant de 337 000 \$ pour réaliser les travaux de réfection des rues Poulin et Mercier;

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

5.3. AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE

2021-10-289

Considérant que la municipalité désire effectuer des travaux pour la reconstruction du bâtiment à abrasif;

Considérant que bien qu'une partie de ce projet peut faire l'objet d'une subvention, la municipalité doit financer temporairement le montant total du projet;

Considérant l'estimé de la firme WSP Inc, au montant de 688 142\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire d'un montant de 688 142 \$ plus taxes pour réaliser les travaux de reconstruction du bâtiment à abrasif;

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

5.4. UTILISATION DE SOLDE RESTANT SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

2021-10-290

Considérant que la municipalité fait des travaux de réfection pour les rues Poulin et Mercier;

Considérant qu'une partie du financement de ces travaux proviendra du solde restant du règlement d'emprunt 178-2019;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation du solde restant du règlement 178-2019 pour financer une partie des travaux du projet Poulin et Mercier;

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à l'utilisation du solde du règlement d'emprunt 178-2019.

5.5. BRUNCH DU COEUR

2021-10-291 **Considérant** que le conseil a reçu une demande pour une contribution au brunch du cœur pour une communauté en santé;

Considérant que la municipalité désire appuyer cette cause;

Considérant que la municipalité avait contribué, l'an passé, à cette cause;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil contribue au brunch du cœur pour une communauté en santé pour un montant de 300\$.

5.6. AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CONSTRUCTION AQUABEC

2021-10-292 **Considérant** que l'entreprise construction Aquabec Inc, a terminé la réparation de la citerne à eau;

Considérant que l'entreprise construction Aquabec Inc, a envoyé une facture de 58 619,50\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 58 619,50\$ à l'entreprise construction Aquabec Inc, pour la réparation de la citerne à eau.

5.7. AUTORISATION PAIEMENT FACTURE PHASE 2 RANG 9

2021-10-293 **Considérant** que tous les travaux pour le projet phase 2 rang 9 ont été effectués;

Considérant que la firme WSP Inc, a effectué une visite de chantier avec la municipalité et transmet sa recommandation de paiement numéro 3 au montant de 53 872,72\$ taxes incluses;

Considérant que cette recommandation est la réception définitive des ouvrages;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 53 872,72\$ taxes incluses à l'entrepreneur pour les travaux du projet rang 9 phase 2.

5.8. AUTORISATION PAIEMENT FACTURE PHASE 1 RANG 9

2021-10-294

Considérant que tous les travaux pour le projet phase 1 rang 9 ont été effectués;

Considérant que l'ingénieur de la MRC de Beauce-Sartigan, a effectué une visite de chantier avec la municipalité et transmet sa recommandation de paiement numéro 5 au montant de 60 707,72\$ taxes incluses;

Considérant que cette recommandation est la réception définitive des ouvrages;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 60 707,72\$ taxes incluses à l'entrepreneur pour les travaux du projet rang 9 phase 1.

5.9. AUTORISATION PAIEMENT FACTURE GRAND SHENLEY

2021-10-295

Considérant que tous les travaux pour le projet de pavage du rang Grand Shenley ont été effectués;

Considérant que l'ingénieur de la MRC de Beauce-Sartigan, a effectué une visite de chantier avec la municipalité et transmet sa recommandation de paiement numéro 3 au montant de 12 288, 57\$ taxes incluses;

Considérant que cette recommandation est la réception définitive des ouvrages;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 12 288,57\$ taxes incluses à l'entrepreneur pour les travaux du projet de pavage du rang Grand Shenley.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 PROJET POULIN-MERCIER

2021-10-296

Considérant l'avancement des travaux pour le projet Poulin et Mercier;

Considérant que la firme responsable de la supervision du projet Poulin et Mercier WSP Inc, a transmis la recommandation de paiement numéro 2 au montant de 904 340,86\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 904 340,86\$ à l'entrepreneur suite à la recommandation de paiement numéro 2 de la firme WSP Inc.

6.2. TRAVAUX GRAND-SHENLEY

2021-10-297

Considérant que la municipalité a obtenu une subvention de 15 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration ;

Considérant que ce programme vise l'amélioration des routes locales de la municipalité;

Considérant que des travaux d'amélioration sont nécessaires dans le rang Grand Shenley;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation de cette subvention pour l'amélioration du rang Grand Shenley.

6.3. TRAVAUX RANG 4 SUD

2021-10-298

Considérant que la municipalité a obtenu une subvention de 10 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet route double vocation;

Considérant que des travaux d'amélioration doivent être effectués dans le rang 4 sud;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation de cette subvention pour des travaux d'amélioration du rang 4 sud.

6.4. DEMANDE DE CONSENTEMENT POUR LE 3-1-1 À SAINT-BENOÎT-LABRE

2021-10-299

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

Considérant que nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

Considérant que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

Considérant que les appels faits au 3-1-1 pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre seront réacheminés vers notre municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la municipalité de Saint-Benoît-Labre et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient configurées de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

6.5. MANDAT POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION

2021-10-300

Considérant que la municipalité a été présélectionnée pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM;

Considérant que pour être admissible à cette subvention, la municipalité doit réaliser une étude géotechnique et de caractérisation;

Considérant que la firme Englobe Corp. offre ce type de service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Englobe Corp. pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation pour le projet de réfection de l'abri à abrasif.

6.6. MANDAT POUR PLAN ET DEVIS ABRI ABRASIF

2021-10-301

Considérant que la municipalité a été présélectionnée pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM;

Considérant que pour être admissible à cette subvention, la municipalité doit réaliser les plans et devis pour le projet de réfection de l'abri à abrasif;

Considérant que la firme WSP Inc. a déposé une offre de service au montant de 25 500\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP Inc. pour la réalisation des plans et devis pour le projet de réfection de l'abri à abrasif au montant de 25 500\$.

7. PERSONNEL

7.1. RÉOLUTION POUR BESOINS EN FORMATION

2021-10-302

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme opérateur de pompes et de 1 pompier pour le programme officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

7.2. BUDGET POUR LE SOCIAL DE NOËL DES EMPLOYÉS

2021-10-303

Considérant que les employés désirent organiser un social de Noël;

Considérant que cette activité est récurrente chaque année et qu'elle a pour objectif de rassembler ainsi que de remercier les employés de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la libération d'un budget de 450\$ pour le social de Noël des employés de la municipalité.

7.3. AUTORISATION D'ACCÈS NOUVELLE ADJOINTE DE DIRECTION

2021-10-304

Considérant que la municipalité a procédé à l'embauche d'une adjointe de direction;

Considérant que dans le cadre de ses fonctions l'adjointe de direction, madame Marilène Robert, doit représenter la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'adjointe de direction, madame Marilène Robert, à représenter la municipalité dans le cadre de ses fonctions;

Que le conseil accepte que l'adjointe de direction ait les accès nécessaires pour effectuer son travail.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU DEK-HOCKEY DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VOLET LOCAL(PDT)

2021-10-305

Considérant que la MRC offre une aide financière dans le cadre de la politique de développement du territoire volet local ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour l'agrandissement du dek hockey et l'ajout d'équipement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière de 16 970,75\$ à la MRC ;

Que la municipalité assumera 20% du projet soit 4 242,69\$ à même son budget en 2022 ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

8.2. SOIRÉE SOCIALE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2021-10-306 **Considérant** que la municipalité veut offrir des soirées sociales au Centre Multifonctionnel Desjardins;

Considérant que des salaires en sécurité, en personnel et en divertissement ainsi que l'achat de boissons alcoolisées sont à prévoir;

Considérant que les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et de la culture à effectuer les achats et engager le personnel nécessaire à ces soirées;

Que la municipalité assumera les coûts à partir du budget 02-701-20-301-00.

8.3. BUDGET POUR LE NOËL DES ENFANTS

2021-10-307 **Considérant** que la municipalité veut offrir des cadeaux à tous les enfants de moins de 12 ans qui s'inscriront ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture s'occupera de l'achat de ces cadeaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à préparer le Noël des enfants ;

Que la responsable des sports, loisir et culture organisera la distribution gratuite de ces cadeaux en décembre selon les normes sanitaires en vigueur à ce moment ;

Que la municipalité assumera les coûts jusqu'à la hauteur de 3 000\$.

8.4. RÉOLUTION URLS-VOLLEY-BALL

2021-10-308 **Considérant** que l'URLS offre une aide financière dans le programme de soutien aux initiatives en loisir et en sport ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour le réaménagement du terrain de volley-ball et skate park ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière de 2 500\$ à l'URLS ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2021.

11. AUTRES SUJETS

11.1. ENTENTE PRÉLIMINAIRE VENTE SOURCE D'EAU

2021-10-309

Considérant que la municipalité fait une étude de caractérisation pour la vente de l'une de ses sources d'eau soit celle du lac Georges;

Considérant que pour permettre l'avancement des prochaines étapes, une entente préliminaire doit être signée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à cette entente.

11.2. SURPLUS MONÉTAIRE POUR LE PROJET POULIN ET MERCIER

2021—10-310

Considérant qu'une déflexion était visible sur la chaussée lors du début des travaux sur la rue Mercier;

Considérant que cette déflexion aurait de forte de chance de causer une déformation importante au niveau de l'infrastructure;

Considérant que l'ingénieur responsable, monsieur Olivier Bourque, recommande d'ajouter 150mm de MG-112 à l'épaisseur de la sous-fondation sur la rue Mercier pour résoudre cette problématique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'ajout de MG-112 à l'épaisseur de la sous-fondation sur la rue Mercier.

11.3. ANALYSE PRÉLIMINAIRE POUR DRAINAGE

2021-10-311

Considérant que la municipalité désire appuyer l'école Sainte-Thérèse pour l'analyse préliminaire pour le drainage de la cour d'école;

Considérant que la firme WSP Inc. offre ce service au montant de 1000\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme WSP Inc. pour l'analyse préliminaire pour le drainage de la cour d'école.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2021-10-312

Il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h30.

Dany Quirion, maire

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier